

15^e édition de la **FOURME**

28/29
juillet



COUPE de FRANCE des RALLYES

Challenge du Comité Régional AUVERGNE

Organisation :

Avec le concours
des Municipalités de :



*Pays
d'Arzac*


AMBERT

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMMES – HORAIRES

- Parution du règlement : **28 juin 2007**
- Ouverture des engagements : **28 juin 2007**
- Clôture des engagements : **16 juillet 2007**
- Vérifications administratives : **28 juillet 2007 de 7h à 12h**, Salle des Fêtes d'Arlanc.
- Vérifications techniques : **28 juillet 2007 de 7h à 12h**, place Charles de Gaulle à Arlanc
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **28 juillet 2007 à 11h30** à Arlanc
- Publication des équipages admis au départ : **28 juillet 2007 à 13h** (mairie d'Arlanc).
- Départ de la place Jean Vellay à Arlanc : **28 juillet 2007 à 14h15**.
- Arrivée du rallye : **29 juillet 2007 à 0h05** (1^{ère} voiture).
- Vérification finale : **29 juillet 2007 à partir de 0h30**, garage Renault Arlanc.
- Publication des résultats du rallye : **29 juillet 2007 à 1h30** (mairie d'Arlanc).
- Remise des prix : **29 juillet 2007 à 11h** (salle omnisport d'Arlanc).

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le 15^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert les 28 et 29 juillet 2007 en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du et par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne en date du

Comité d'organisation

Président : M. Marc HABOUZIT

Membres : Mlle Maryse POUTIGNAT - M. Xavier MATHEVON - M. Alain LEBON

Secrétariat du Rallye : M. Pascal BERNARD - La Chaux - 63990 JOB ou 14 bvd de la Portette 63600 AMBERT - tél 04 73 82 94 88 - fax 04 73 82 09 94

Organisateur technique : Team Livradois - 14 bvd de la Portette - 63600 AMBERT

1.1 Officiels de l'épreuve

- Collège des Commissaires Sportifs

Président : **M. Armand AGOSTINHO**, lic N° 12775

Membre : **M. Raymond COSTE**, lic N° 41191

Secrétaire : **M. Régis VINCENT**, lic N° 47545

- Directeur de course: **M. Roger DESMARIE**, lic N° 7736
- Directeur de course adjoint : **M. Etienne GARDETTE**, lic N° 8272
- Directeur de course ES 1-3-5 : **M. Michel LAFORGUE**, lic N° 1117
- Directeur de course ES 2-4-6 : **M. Marc MOULIN**, lic N° 19079
- Médecin chef : **Mme Christine LESPIAUCQ**
- Commissaires techniques : **M. André BOIVIN**, lic N° 3572,
M. Serge PEGOLOTTI, lic N° 6047, **M. Pierre COUDEYRAS**, lic N° 53781,
M. Dominique GAILLARD, lic N° 53250, **M. Gérard JOUVHOMME**, lic N° 52582.
- Chargé des relations avec les concurrents : **M. Martine VINCENT**, lic N° 44420
- Chargé des relations avec la presse : **M. Philippe MARTIN**, lic N° 26027

1.2 Eligibilité

Le Rallye Régional de la Fourme d'Ambert compte pour la Coupe de France des Rallyes, le challenge du Comité Régional d'Auvergne et le challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3 Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu **le samedi 28 juillet 2007 de 7h à 12h à Arlanc (Salle des Fêtes)**.

Les vérifications finales seront effectuées **le 29 juillet 2007 à partir de 0h30**.

Adresse : Renault Arlanc, route Nationale, 63220 Arlanc.

Taux horaire de la main d'oeuvre : **45 € TTC**

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

Demandes d'engagement – Inscriptions

3.1.1 Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5

Toute personne qui désire participer au 15^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, accompagnée du montant des droits d'engagement, **avant le 16 juillet 2007** (cachet de la Poste faisant foi).

3.1.10

Le nombre d'engagés est fixé à **150 véhicules**.

3.1.11.1

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **220 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **440 €**

3.1.12

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 Ordre de départ

Conformément à la Réglementation Générale des Rallyes, l'ordre de départ est laissé à la discrétion de l'organisateur.

ARTICLE 4 - VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1 Véhicules admis

Conforme au règlement standard FFSA

4.2 Pneumatiques: Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

Des zones d'assistance seront matérialisées par des panneaux de début et de fin de zone.

4.3.2.3 Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative sont:

- la publicité obligatoire : **LAURENT et SUPER U** sur les panneaux de portières
- la publicité facultative : **SANSAC** sur les bandeaux de pare-brise

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 15^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert représente **un parcours de 164,100 kms** au total. Il est divisé en 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1-3-5 : 5,700 kms : Chadernolles – Le Petit Barreau**
 - **ES 2-4-6 : 7,600 kms : Les Sagnes de Gourre – Combrias**
- L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».*

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

La durée des reconnaissances est limitée à deux jours : **les 15 et 21 juillet 2007 de 8h00 à 0h00, le nombre de passages est limité à 4 maximum.** Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

6.3 Carnet de contrôles

Conforme au règlement FFSA

6.4 Circulation

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11 Les commissaires de route et les chefs de poste seront porteurs d'une chasuble.

7.3 Contrôles horaires (C.H.) - Mise hors course

Conforme au règlement standard FFSA

7.4 Contrôle de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA

7.5 Epreuves spéciales (E.S.)

Conforme au règlement standard FFSA

7.6 Parc fermé

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

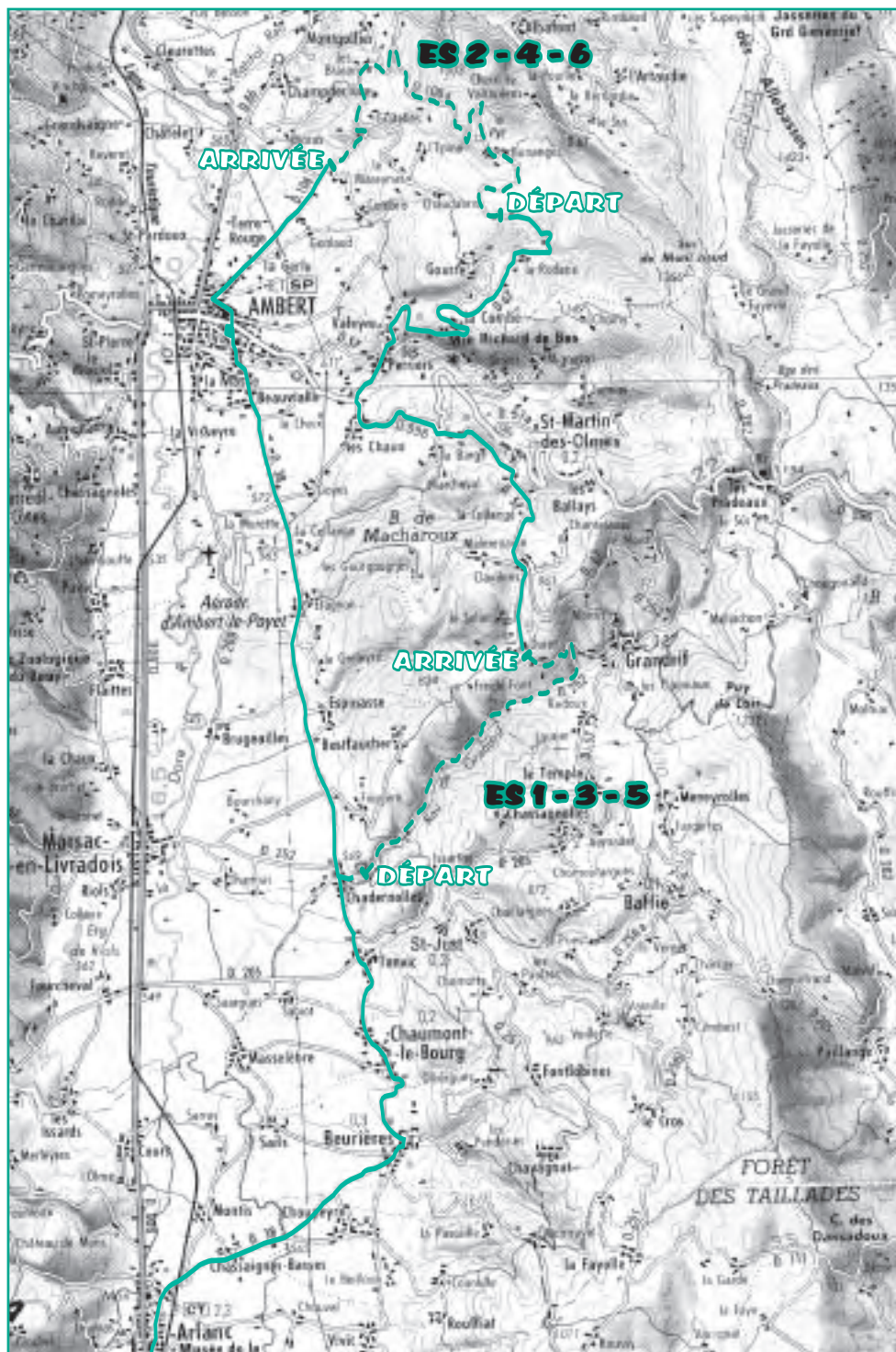
ARTICLE 9 - CLASSEMENT

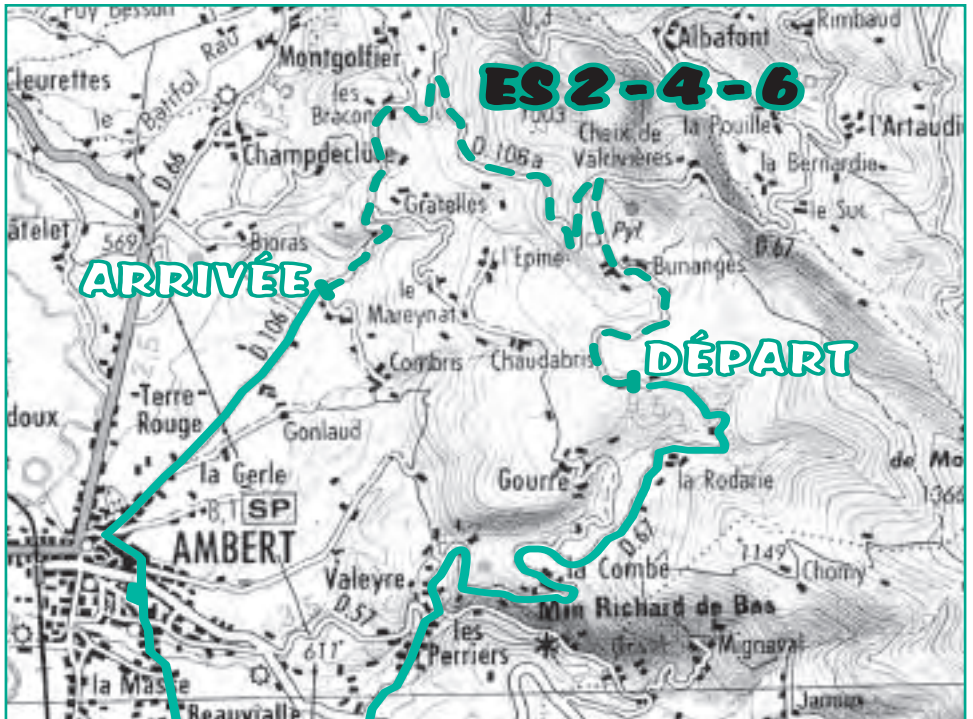
Conforme au règlement standard FFSA



team livradois







CH - DES AES	ITINÉRAIRE 1^{ère} section	Kms	Temps impartis	1 ^{ère} voiture
CH 1	Parc fermé - Place Charles de Gaulle - Arlanc	0,000		14h15
	DÉPART : Rue Jean Vellay Centre de secours, tout droit Au X (vers cimetière) en face D38 direction Beurrières Suivre Route principale D38 Chassaignes Basses, tout droit Beurrières, suivre D38 Chaumont le Bourg, tout droit D38 Tonvic X D38 / D205, tout droit X D38 / D205, à gauche direction Ambert Chadernolles X D38 / D252, à droite direction Grandrif	0,200 0,400 2,100 4,900 6,700 8,900 9,200 9,800 10,100		
CH 2	À droite (dernière maison)	10,300	0h25	14h40
	NEUTRALISATION 3 min		0h03	
DES 1	Vers centrale électrique, à droite X D252 / D57, à gauche direction Ambert	10,550 15,800		14h43
AES 1	Vers maison à gauche (poubelle)	16,250		
STOP	Vers panneau Duret X D57 / D67, à gauche direction Ambert X D57 / V.O. St Martin, à gauche direction Ambert X D67 / D996, tout droit direction Ambert Suivre D996 (Les Chaux) X D996 / V.O. Les Perriers de Valeyre, à droite X D67 / V.O. (en face le bar), à droite X D67 / D57, tout droit direction Valcivières Suivre D67 La Combe, suivre Route principale D67 X D67 / V.O, tout droit La Rodarie, tout droit Suivre Route principale D67	16,650 18,200 19,900 21,450 22,700 23,350 24,400 24,550 27,400 29,000		
CH 3	Vers borne kilométrique sur la droite	30,900	0h50	15h33
	NEUTRALISATION 3 min		0h03	
DES 2	Vers maison à gauche. Lieu-dit Les Sagnes de Gourre Traversée du village de Bunangues X D67 / (D106a), à gauche X D106a / D106, à gauche direction Ambert	31,000 32,300 33,400 36,250		15h36
AES 2	Vers place à gauche	38,600		
STOP	Vers chemin Chanabert, à droite Suivre D106 jusqu'à Ambert Ambert, suivre Route principale D106 X D106 / Boulevard de l'Europe, à gauche Au rond point, tout droit Au "Cédez le passage" à gauche puis à droite direction Viverols	39,000 40,900 41,800 42,200 42,300		
CH 4	Entrée Parc de regroupement, à droite, Place Charles de Gaulle à Ambert	42,400	0h25	16h01
	PARC de REGROUPEMENT 1h15		1h15	

CH - DES AES	ITINÉRAIRE 2^e section	Kms	Temps impartis	1 ^{ère} voiture
CH 5	Sortie Parc Regroupement Ambert, en face de l'école, à droite X rue Blaise Pascal / rue St Joseph, à droite Tout de suite à droite, rue Michel de l'Hospital X rue M. de l'Hospital / Bvd Henri IV, à gauche Au feu, tout droit Rue du 11 Novembre, et à gauche face à la Gare Entrée de la Zone de Loisirs du plan d'eau	42,400 42,600 42,800 43,200 43,600		17h16
CONTROLE DE PASSAGE				
	Tout droit, puis à gauche au bout de la rue Au stop (face M. Bricolage), à droite Au rond-point, tout droit, direction Aérodrome Tout droit, passer le panneau de sortie d'Ambert X à gauche direction "La Murette" X D38, à droite au cédez le passage Chadernolles X D38 / D252, tout droit X D38 / D252, à gauche direction Grandrif À droite (dernière maison)	43,900 44,100 44,400 45,100 46,700 47,700 53,200 53,500 53,600 53,800		
CH 6	NEUTRALISATION 3 min		0h35 0h03	17h51
DES 3	Vers centrale électrique, à droite X D252 / D57, à gauche direction Ambert	54,050 59,300		17h54
AES 3	Vers maison à gauche (poubelle)	59,750		
STOP	Vers panneau Duret X D57 / D67, à gauche direction Ambert X D57 / V.O. St Martin, à gauche direction Ambert X D67 / D996, tout droit direction Ambert Suivre D996 (Les Chaux) X D996 / V.O. Les Perriers de Valeyre, à droite X D67 / V.O. (en face le bar), à droite X D67 / D57, tout droit direction Valeyre Suivre D67 La Combe, suivre Route principale D67 X D67 / V.O "Gourre", tout droit Suivre Route principale D67	60,150 61,700 63,400 64,950 66,200 66,850 67,900 68,050 69,800 70,900		
CH 7	Vers borne kilométrique sur la droite	74,400	0h50 0h03	18h44
NEUTRALISATION 3 min				
DES 4	Vers maison à gauche. Lieu-dit Les Sagnes de Gourre Traversée du village de Bunangues X D67 / (D106a), à gauche X D106a / D106, à gauche direction Ambert	74,500 75,800 76,900 79,750		18h47
AES 4	Vers place à gauche Vers chemin Chanabert, à droite Suivre D106 jusqu'à Ambert Ambert, suivre Route principale D106 X D106 / Boulevard de l'Europe, à gauche Au rond point, tout droit Au "Cédez le passage" à gauche puis à droite direction Viverols	82,100 82,500 84,400 85,300 85,700 85,800		
STOP				
CH 8	Entrée Parc d'assistance, à droite, Place Charles de Gaulle à Ambert	85,900	0h25 0h20	19h12
PARC d'ASSISTANCE 20 min				
CH 9	Sortie Parc d'assistance Ambert, à droite Tout droit, suivre Route principale Sortir d'Ambert sur D38 Suivre Route principale D38 X D38 / V.O. Les Bordes (La Murette), tout droit D38 Chadernolles X D38 / D252, tout droit direction Viverols X D38 / D252, tout droit X D38 / D205, à droite direction Arlanc X D38 / D205, à gauche direction Chaumont le Bourg Chaumont le Bourg, tout droit D38 Beurrières, tout droit D38 Chassaignes Basses, tout droit Arlanc, Suivre Route principale, D38 X, vers le cimetière, direction Centre Ville, tout droit Centre de Secours, tout droit Au croisement suivant, à droite	85,900 87,050 88,500 94,000 94,300 94,400 95,300 95,700 96,700 98,700 101,900 103,100 103,700 103,900 104,000		19h32
CH 10	Entrée Parc de Regroupement Arlanc (Durée : 2h maxi)		0h28	20h00

CH - DES AES	ITINÉRAIRE 3^e section	Kms	Temps impartis	1 ^{ère} voiture
CH 11	Sortie Parc Regroupement Arlanc Rue Jean Vellay Centre de secours, tout droit Au X (vers cimetièrre) en face D38 direction Beurrières Suivre Route principale D38 Chassaignes Basses, tout droit Beurrières, suivre D38 Chaumont le Bourg, tout droit D38 Tonvic X D38 / D205, tout droit X D38 / D205, à gauche direction Ambert Chadernolles X D38 / D252, à droite direction Grandrif	103,900 104,200 105,400 106,100 110,700 112,900 113,200 113,800 114,100		22h00
CH 12	À gauche (carrière)	114,300	0h25	22h25
NEUTRALISATION 3 min			0h03	
DES 5	Vers maison à droite X D252 / D57, à gauche direction Ambert	114,550 119,800		22h28
AES 5	Vers maison à gauche (poubelle)	120,250		
STOP	Vers panneau Duret X D57 / D67, à gauche direction Ambert X D57 / V.O. St Martin, à gauche direction Ambert X D67 / D996, tout droit direction Ambert Suivre D996 (Les ChauX) X D996 / V.O. Les Perriers de Valeyre, à droite X D67 / V.O. (en face le bar), à droite X D67 / D57, tout droit direction Valcivières Suivre D67 La Combe, suivre Route principale D67 X D67 / V.O "Gourre" tout droit Suivre Route principale D67	120,650 122,200 124,100 126,450 126,700 128,350 128,400 128,550 130,300 131,400 133,100		
CH 13	Vers borne kilométrique sur la droite	134,900	0h50	23h18
NEUTRALISATION 3 min			0h03	
DES 6	Vers maison à gauche. Lieu-dit Les Sagnes de Gourre Traversée du village de Bunangues X D67 / (D106a), à gauche X D106a / D106, à gauche direction Ambert	135,000 136,300 137,000 140,250		23h21
AES 6	Vers place à gauche	142,600		
STOP	Vers chemin Chanabert, à droite Suivre D106 jusqu'à Ambert Ambert, suivre Route principale D106 X D106 / Boulevard de l'Europe, à gauche Au rond point, tout droit Au "Cédez le passage" à gauche puis à droite direction Viverols Traverser Ambert par Route principale Panneau Ambert sur D38 Suivre Route principale D38 X D38 / V.O. Les Bordes (La Murette), tout droit D38 Chadernolles, tout droit X D38 / D252, tout droit direction Viverols X D38 / D252, tout droit X D38 / D205, à droite direction Arlanc X D38 / D205, à gauche direction Chaumont le Bourg Chaumont le Bourg, tout droit D38 Beurrières, tout droit D38 Chassaignes Basses, tout droit Arlanc, Suivre Route principale, D38 X, vers le cimetièrre, direction Centre Ville, tout droit Centre de Secours, tout droit Au croisement suivant, à droite	143,000 144,900 145,800 146,200 146,300 147,550 149,000 153,900 155,500 155,700 155,900 156,200 157,200 159,100 162,500 163,200 163,800 164,000 164,100	0h44	
CH 14	Entrée Parc fermé (avance non pénalisée)			00h05

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES

1 coupe 1^{er}, 2^e et 3^e Scratch + 10 premiers de chaque classe.

1 FOURME à chaque équipage (classé ou non).

SCRATCH

Premier	360 €
Deuxième	260 €
Troisième	180 €
Quatrième	110 €
Cinquième	50 €

GROUPES

Premier	140 €
Deuxième	100 € (de 10 à 15 partants)
Troisième	70 € (de 16 à 20 partants)
Quatrième	50 € (de 21 à 25 partants)
Cinquième	40 € (si + de 25 partants)

CLASSES

Premier	220 €
Deuxième	140 € (si au moins 5 partants)
Troisième	100 € (si au moins 8 partants)
Quatrième	70 € (si au moins 10 partants)
Cinquième	50 € (si au moins 12 partants)
Sixième	35 € (si au moins 14 partants)
Septième	25 € (si au moins 16 partants)

CLASSEMENT FEMININ

Première	70 € + une coupe
----------	------------------

Challenge CHRISTIAN FILLIAT (classe N1)

Aux 5 premiers de la classe : 15 €

Total des prix distribuables : 11 265 €

Les prix sont cumulables,
les coupes ne le sont pas.

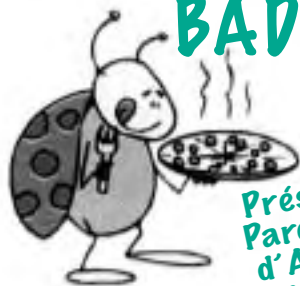
**La remise des prix se déroulera le dimanche 29 juillet 2007 à 11h
à la Salle Omnisport d'Arlanc.**

A GAGNER
1 engagement
au Rallye VELAY-AUVERGNE
(par tirage au sort lors de la remise)

ADRESSES UTILES...

Hôtel/Restaurant de la Gare - AMBERT - Tél 04 73 82 00 27
Hôtel/Restaurant Le Prieuré - CHAUMONT le BOURG - Tél 04 73 95 03 91
Auberge du Ripailleur - DORE l'EGLISE - Tél 04 73 95 06 68
Restaurant/Grill L'Os à Moëlle - AMBERT - Tél 04 73 82 26 31
Restaurant La Fontaine - AMBERT - Tél 04 73 82 64 35
Restaurant Le Bon Coin - ARLANC - Tél 04 73 95 06 19
Restaurant/Snack Le Café de Paris - ARLANC - Tél 04 73 95 03 01
Restaurant La Jasserie - AMBERT - Tél 04 73 82 12 84
Restaurant/Snack Le Chalet - ARLANC - Tél 04 73 72 94 11
Pizzeria La Taverne - AMBERT - Tél 04 73 82 00 75
Fourchettes et Baguettes - AMBERT - Tél 04 73 82 61 32
La Fromagerie "Le Buron" - AMBERT - Tél 04 73 82 07 71

PIZZA BADETTE



Présent au
Parc fermé
d'ARLANC
matin et soir

Pizza à emporter
Frites / Hot dog

06 73 27 35 06

BAR TABAC de la MAIRIE

108, route Nationale
63220 ARLANC

04 73 95 02 82

IMPRIMERIE NOUVELLE



CRONIE

63220 ARLANC

Tél. 04 73 95 02 86

Fax 04 73 95 15 81

Repas spécial
RALLYE

BAR - RESTAURANT

Au Bon Coin



1, Place du Château - ARLANC

04 73 95 06 19